Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2019 Affichage : 10/05/2019

N° D'ORDRE : 2019-077

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 26

Présents: 26 <u>SEANCE DU 6 MAI 2019</u>

Pouvoirs: 01 Excusé: 00 Absents: 02 Qui ont pris part à la délibération: 29

Date de convocation: 30 avril 2019

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h52, participe à compter du point n°6) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François - M. LANFANT Max.

Pouvoirs: M. BLANC Romain pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire.

Absents: M. PAPINIO Raoul - Mme LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA PART DU COLLEGE LOUIS CLEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Collège Louis Clément a sollicité auprès de la commune une subvention de 600 € s'agissant du projet « Rameur 24h ».

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le Collège Louis Clément s'est en premier lieu adressé à la Métropole TPM, laquelle lui a répondu qu'elle ne subventionnait que les associations.

Cette subvention permettrait:

- Le financement des séances d'entraînement et du prêt de matériel auprès du Club d'Aviron Seynois (200 €);
- L'achat de tee-shirts et d'équipement pour les participants (300 €);
- L'achat de nourriture (fruits secs, barres de céréales) permettant aux élèves d'avoir un apport énergétique régulier tout au long des 24h d'efforts (100 €).

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir accorder une subvention de 600 € au Collège Louis Clément dans le cadre de son projet « Rameur 24h » et de dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'accorder une subvention de 600 € au Collège Louis Clément dans le cadre de son projet « Rameur 24h ».
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 9 Mai 2019, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT